

Bac pro Animation Enfance et Personnes Agées



**Service aux personnes et aux
collectivités**
| **BAC PRO - Baccalauréat Professionnel**

CODE RNCP n° 41187

Certifié par Ministère de l'Education et de la Jeunesse

Date de publication : 24/07/2025

Fiche formation mise à jour le 16 janvier 2026

Présentation

Lieu(x) de formation

Lycée Polaris Formation - Limoges

Métiers

Animateur socioculturel

Objectifs de la formation

Le baccalauréat professionnel « Animation-enfance et personnes âgées » a pour objet de certifier des animateurs généralistes capables de concevoir et réaliser des activités d'animation de nature variée, notamment auprès d'un public jeune et de personnes âgées en perte d'autonomie.

Le professionnel veillera, au travers de ses activités et interventions, à répondre aux besoins et attentes exprimés ou potentiels, des publics cibles. Il mobilisera des compétences générales et spécifiques pour des projets d'autonomisation et de socialisation de groupes d'individus en rapport avec leur milieu et leur environnement.

Contenu de la formation

Domaine Général

- Français
- Mathématiques
- Langue vivante
- Histoire géographie et enseignement moral et civique
- Sciences physiques et chimiques
- Education physique et sportive
- Arts appliqués et cultures artistiques
- Economie – gestion

Domaine Professionnel

- Animation visant le maintien de l'autonomie sociale et le bien être personnel en établissement ou à domicile
- Animation visant l'épanouissement, la socialisation et l'exercice des droits citoyens
- Contribution au fonctionnement de la structure ou du service par la mise en œuvre d'un projet d'animation
- Prévention Santé Environnement
- Chef d'œuvre

Poursuite d'études

- BP JEPS spécialité animateur mention animation sociale
- BP JEPS spécialité animateur mention loisirs tous publics
- DEJEPS animation socio-éducative ou culturelle mention animation sociale

Infos pratiques

Pré-requis

- Après une classe de 1^{ère} AEPA en scolaire ou être titulaire d'un diplôme équivalent ou supérieur

Conditions d'accès à la formation

- Avoir entre 15 et 29 ans révolus
- Avoir signé un contrat d'apprentissage avec un employeur
- Être en possession d'une carte d'identité ou d'un titre de séjour autorisant à travailler

Délais d'accès, durée et modalité de formation

- Délais d'accès : intégration en formation dès la signature d'un contrat d'apprentissage.
- Durée : 1 an en classe de terminale après une seconde et une première en scolaire. Possibilité d'adaptation de la durée du contrat – (675 h/an en centre de formation)
- Modalité de formation : Alternance entre cours en Ufa et formation en entreprise – Formation proposée en mixité

Tarifs et financements

Prise en charge de la formation par :

- Les opérateurs de compétence (OPCO)
- CNFPT
- Employeurs publics

Méthodes mobilisées

- Présentiel

Modalités d'évaluation

- Contrôle en cours de Formation (CCF)